

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°2025121910

Séance du 19/12/2025

Référence
2025121910

Objet de la délibération
OUVERTURE DES CENTRES AERES (ACCEUIL COLLECTIF DE MINEURS) DURANT LES PETITES VACANCES SCOLAIRES - ANNEE 2026

Nombre de membres		
Attérents	Présents	Qui ont pris part au vote
20	14	19

Date de la convocation
12/12/2025

Date d'affichage
19/12/2025

Vote
A l'unanimité
Pour 19
Contre 0
Abstention 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Le 19/12/2025

Et

Publication ou notification du

L' an 2025 le 19 Décembre à 18 heures , le Conseil Municipal de notre Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, SALLE DE RECEPTION DE LA MAIRIE sous la présidence de ROLLAND Thierry, Maire

Présents : ROLLAND Thierry, PROUVEUR Aurore, JONVILLE Yves, FOUQUART Paul, BONNEEL Audrey, CARPENTIER Florine, DEFFONTAINE Bernard, HARDY Nicole, LEPERS Jean-Pascal, LIEVAIN Michel, SELOSSE Olivier, D'HULST Thierry, DUPAS Philippe, JOLY Julien

Absents excusés : DE NANTEUIL Christian représenté par PROUVEUR Aurore, FAUCHILLE Patrice par FOUQUART Paul, POULAIN Brigitte représentée par JONVILLE Yves, FLEUROUX Stéphanie représentée par D'HULST Thierry, REFFAS Alain représenté par ROLLAND Thierry

Absents: LÉBRUN Nathalie

A été nommé(e) secrétaire : Madame Aurore PROUVEUR

Objet de la délibération : OUVERTURE DES CENTRES AERES (ACCEUIL COLLECTIF DE MINEURS) DURANT LES PETITES VACANCES SCOLAIRES - ANNEE 2026

Madame Audrey BONNEEL propose au Conseil Municipal d'ouvrir, pendant les périodes de petites vacances scolaires de l'année 2025, un Accueil Collectif de Mineurs (A.C.M.) pour les enfants de 2 à 12 ans, et ce de 9h à 12h et de 14h à 17h.

Pendant l'ouverture du centre aéré, une garderie pour les enfants de 2 à 12 ans sera ouverte de 7h à 9h et de 17h à 18h30, ainsi que la possibilité de prendre le repas du midi suivant les tarifs en vigueur.

La déclaration d'ouverture de ces centres sera faite à la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports.

Les réservations pour ces Accueils Collectifs de Mineurs seront ouvertes sur le portail familles avant chaque période de petites vacances scolaires.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 19/12/2025
Le Maire
Thierry ROLLAND

